



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maires

Question écrite n° 71976

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales si, en vertu de ses pouvoirs généraux de police administrative, un maire peut instaurer une limitation de vitesse pour les bateaux de plaisance et pour les péniches sur un canal ou sur une section de cours d'eau.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 12124 (Journal officiel Sénat) posée le 18 février 2010.>

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71976

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1886

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9335